

# COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

## du Mercredi 26 septembre 2018 à 18h00

**Etaient présents** : Mmes Armelle BERNARD, Stéphanie DAVEAU, Isabelle HUGO-SIMON, Catherine LEPRUN, Céline LUX, Jocelyne MICHALAK, MM. Hubert AUBERTEIN, Jean-François BOUSSET, Daniel GERARDIN, Dominique GRANDIEU, Patrice DUMAS, Pascal DURANG et Lionel RISSE.

**Etaient absents** :  
- Mme Véronique HOFFMANN donne pouvoir à Mme Armelle BERNARD,  
- M. Eric MASSON donne pouvoir à M. Pascal DURANG.

**Secrétaire** : Mme Valérie DROUANT

### Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte-rendu
- Décisions du Maire
- Acquisition parcelle ZO 5 lieu-dit la Maix
- Remboursements frais kilométriques centre aéré d'été
- Attribution primes ravalements de façades – M. et Mme SCHIPPER Jean-Luc et M. KLAUS Arnaud
- Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires
- Modification du tableau des effectifs
- Avis sur demande d'autorisation environnementale de la Société TTM Environnement
- Rapport d'activité 2017 du Bassin de Pompey
- Rapport du Maire, des Adjoints et des Conseillers Municipaux délégués
- Questions diverses, dont :
  - . Vitesse aux entrées de Faulx (Mme Isabelle HUGO-SIMON)
  - . Avancée de la fibre optique (Mme Stéphanie DAVEAU)
  - . Informations des Conseillers, sécurité Haute-Faulx et parking école (M. Jean-François BOUSSET)

### **Approbation du dernier compte-rendu**

M. le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a des remarques sur le dernier compte-rendu du 27 juin 2018 : Pas de remarque.

### **Décisions du Maire**

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prises depuis la dernière réunion du Conseil Municipal :

**N° 08/2018** – Convention de nettoyage et dégraissage des hottes et réseaux d'extraction des cuisines de la Maison Pour Tous et de la Salle des Fêtes avec la Société MCK (Sébastien MICHALAK) pour un montant de 720,00 €TTC/an.

**N° 09/2018** – Convention tripartite entre les FRANCAS 54, la Commune de Faulx et la famille DION pour la mise en place d'un accompagnement spécifique durant le centre aéré d'été. La famille rembourse à la Commune les frais avancés pour l'embauche d'un animateur. S'il existe un résiduel le remboursement sera fait par les FRANCAS 54.

**N° 10/2018** – Convention pour l'accueil, du 15 au 20 juillet 2018, d'un groupe de 13 enfants du centre aéré d'été sur le Centre d'Activités de Plein Air CAPA de Favières pour un montant total de 1 947,00 €.

## **1 - Acquisition parcelle ZO 5 lieu-dit la Maix**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que par mail du 27 juin 2018, Mme Claire FREIDINGER, Mandataire Judiciaire à la Protection des Personnes, liquidateur des terrains de M. JACQUES Gérard a proposé à la Commune d'acquérir la parcelle ZO 5 lieu-dit la Maix d'une superficie de 710 m<sup>2</sup>. M. le Maire précise que cette parcelle jouxte les parcelles communales ZO 3 et ZO 4 et que cette acquisition permettrait de créer une aire de stockage municipale.

Aussi, M.le Maire propose aux membres présents d'acquérir la parcelle désignée ci-dessus au prix de 500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve l'acquisition de la parcelle ZO 5 d'une superficie de 710 m<sup>2</sup> pour un montant de 500 €,
- désigne Maître HEUBERGER afin d'établir l'acte notarié,
- autorise M. le Maire à signer l'acte et tous les documents y afférant.

## **2 - Remboursements frais kilométriques centre aéré d'été**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la Directrice et deux Animatrices ont effectué durant le centre aéré d'été différents déplacements avec leur véhicule personnel et qu'il convient de leur rembourser les frais kilométriques correspondants, soit :

- Anne SCHMITGES :	252 Km x 0,595 (véhicule 7 CV et plus)	= 149,94 €,
- Rachel FISCHER :	45 Km x 0,568 (véhicule 6 CV)	= 25,56 €,
- Claire GUEZENEC :	256 Km x 0,543 (véhicule 5 CV)	= 139,01 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de rembourser les frais kilométriques aux trois personnes désignées ci-dessus pour un montant total de 314,51 €.

## **3 - Attribution primes ravalements de façades**

### **M. et Mme SCHIPPER Jean-Luc et M. KLAUS Arnaud**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux des ravalements de façades des habitations sises 15 Pré Fourot appartenant à M. et Mme SCHIPPERT Jean-Luc et 18 Rue de la Libération appartenant à M. KLAUS Arnaud sont terminés et qu'il convient, conformément au règlement d'attribution voté le 13/05/2009, de leur accorder une prime s'élevant à 1 000 € par habitation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide les versements d'une prime de 1 000 € à M. et Mme SCHIPPERT Jean-Luc et d'une prime de 1 000 € à M. KLAUS Arnaud.

## **4 - Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il s'agit du renouvellement du contrat d'assurance avec la CNP relatif aux remboursements à la commune des arrêts de travail du personnel. Les taux appliqués à la masse salariale s'élèvent à :

- Agents CNRACL (+28h) 5,30 %. Il était auparavant à 6,29 % pour les même garanties (15 jours de carence), soit une économie de 1 300 €/an,
- Agents IRCANTEC (-28h) 1,10 %. Il était auparavant à 1,05 %, soit un coût supplémentaire de 23 €/an, mais avec une franchise de 10 jours au lieu de 15 précédemment.

M. le Maire rappelle que la Commune a, par délibération du 11/04/2018, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986.

M. le Maire informe que le Centre de Gestion a communiqué à la Commune les résultats la concernant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

décide d'accepter la proposition ci-après du Centre de Gestion :

Assureur : CNP Assurances  
Durée du contrat : 4 ans à compter du 01/01/2019  
Régime du contrat : capitalisation  
Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 4 mois.  
Conditions : Adhésion au contrat CNRACL et au contrat IRCANTEC

### **Adhésion au contrat pour les agents affiliés à la CNRACL**

Garanties couvertes par le contrat CNRACL :

- la maladie ordinaire
- l'accident de service et de trajet, la maladie professionnelle
- le congé longue maladie, le congé longue durée
- le congé maternité, paternité et d'accueil de l'enfant, adoption
- le temps partiel thérapeutique, la disponibilité d'office, le maintien à demi-traitement
- Infirmité de guerre
- Allocation d'invalidité temporaire
- le décès

#### Formules proposées

<b>Agents affiliés à la CNRACL</b>	<b>TAUX</b>
Tous risques, franchise de 15 jours fixes en maladie ordinaire	5,30 %

### **Adhésion au contrat pour les agents affiliés à l'IRCANTEC**

Garanties couvertes par le contrat IRCANTEC :

- la maladie ordinaire
- l'accident de service et de trajet, la maladie professionnelle (uniquement les indemnités journalières)
- le congé grave maladie
- le congé maternité (y compris le congé pathologique), paternité et d'accueil de l'enfant, adoption
- la reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique

#### Formule proposée

<b>Agents affiliés à l'IRCANTEC</b>	<b>TAUX</b>
Tous risques, franchise de 10 jours fixes en maladie ordinaire	1,10 %

L'assemblée délibérante autorise M. le Maire à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

M. le Maire a délégué pour résilier (si besoin) le contrat d'assurance statutaire en cours.

## **5 - Modification du tableau des effectifs**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que par courrier du 11 septembre dernier, Mme Kadidia SOULET a demandé à augmenter de 4h sa durée hebdomadaire de service afin de régulariser les heures complémentaire qu'elle effectue durant la restauration scolaire. Ce changement de durée hebdomadaire n'a aucune incidence financière pour l'intéressée et la commune.

Aussi, M. le Maire, compte tenu que les effectifs à la restauration scolaire sont sans cesse en augmentation et qu'il n'y a pas eu de nouvel agent suite à un départ en début d'année dans ce service, propose aux membres présents de créer un poste d'Adjoint Technique de 27h hebdomadaire et de supprimer son ancien poste d'Adjoint Technique de 23h hebdomadaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte de créer un poste d'Adjoint Technique de 27h hebdomadaire et de supprimer le poste d'Adjoint Technique de 23h hebdomadaire,
- charge M. le Maire d'effectuer toutes les démarches relatives à ce changement de durée hebdomadaire.

## **6 - Avis sur demande d'autorisation environnementale de la Société TTM Environnement**

Suite à la présentation (voir document joint) par Mme Anne LAGORCE de la Société TTM Environnement de Custines, du projet d'épandage de cendres, M. le Maire informe le Conseil Municipal que par arrêté du 12 juillet 2018, M. le Préfet de Meurthe-et-Moselle a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société TTM Environnement en vue de permettre, d'une part, le transit et le traitement de cendres issues de chaufferies brûlant de la biomasse sur son site situé sur les communes de Custines et Marbache, et d'autre part, l'épandage de ces cendres sur 11 communes situées dans le département (Belleau, Custines, Bezaumont, Faulx, Landremont, Leyr, Loisy, Malleloy, Millery, Syvri, Ville au Val).

Cette enquête s'est déroulée du lundi 13 août au vendredi 14 septembre 2018 inclus au sein des mairies des communes de Custines, Marbache et Pompey.

A l'issue de cette enquête, notre Conseil Municipal est appelé, en application des dispositions de l'article R.512-20 du Code de l'Environnement, à formuler un avis sur cette demande d'autorisation environnementale avant le 29/08/2018.

M. Lionel RISSE demande si tous les exploitants agricoles ont été contactés. M. le Maire répond que le volume existant ne permet pas actuellement d'épandre sur plus de terrains mais que si ce volume venait à augmenter d'autres exploitants seront contactés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 14 voix pour et 1 abstention (Mme Isabelle HUGO-SIMON), émet un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société TTM Environnement.

## **7 - Rapport d'activité 2017 du Bassin de Pompey**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la loi du 12 juillet 1999, le Président de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey a transmis le rapport d'activité 2017 qui a été diffusé à l'ensemble du Conseil Municipal.

Ce document synthétisant les réalisations de chaque service, est destiné à être communiqué et transmis en séance publique aux Conseillers Municipaux.

M. le Président du Bassin de Pompey nous rappelle qu'à cette occasion il (ou son représentant) peut être entendu à sa demande ou celle du Conseil Municipal (ces dispositions sont reprises dans l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales).

M. le Maire précise que dans le cadre de la politique de dématérialisation menée par la Communauté de Communes, le rapport d'activité est consultable et téléchargeable en ligne à l'adresse : <http://www.bassinpompey.fr/download/Rapport-d-activite-2016,99941.html>.

M. Jean-François BOUSSET fait remarquer que pour lui les 46 000 € de dépenses pour le parking Ruelle Ferrée sont du gaspillage et que ce parking est mal fait. M. le Maire répond qu'il n'est pas mal fait mais mal utilisé et qu'il vient dans la continuité du plan stationnement. M. Jean-François BOUSSET dit qu'il manque un mètre de plus pour stationner les camionnettes. M. le Maire répond que des emplacements spécifiques ont été créés mais que les utilisateurs ne veulent pas faire 10 mètres de plus. M. Jean-François BOUSSET réitère que depuis sa création les véhicules ne peuvent plus se croiser. M. Pascal DURANG répond que la situation est identique Chemin de la Maix et que cela permet de ralentir.

Vu le rapport soumis à son examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport d'activité 2017 de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey.

## QUESTIONS DIVERSES

### **Mme Stéphanie DAVEAU :**

- Fibre optique : Mme Stéphanie DAVEAU souhaiterait, à la demande de plusieurs administrés qui ont constatés des travaux à ce sujet, connaître l'état d'avancement de la fibre optique. M. Daniel GERARDIN répond qu'il a récemment contacté la Société CIRCET qui actuellement branche les câbles souterrains dans le Sous Répartiteur Optique. En ce qui concerne les câbles aériens, la Société est en attente des autorisations. La date de réception des travaux sera communiquée dès qu'elle sera connue.

### **Mme Isabelle HUGO-SIMON :**

- Vitesse aux entrées de Faulx (côtés Bratte et Montenoy) : Mme Isabelle HUGO-SIMON demande aux membres de la Commission Sécurité s'ils peuvent aborder le sujet même si, s'agissant de départementales, ce n'est pas que du ressort de la Commune. M. Jean-François BOUSSET répond qu'une demande de limitation de vitesse et de déplacement des panneaux d'entrées de Faulx a été adressée au Conseil Départemental mais que cette demande n'a pas été acceptée. M. le Maire demandera à la Brigade Intercommunale du Bassin de Pompey d'augmenter les contrôles radar.

### **M. Jean-François BOUSSET :**

- Parking école : M. Jean-François BOUSSET signale que le stationnement sur le parking de l'école ne se passe pas trop mal mais qu'il y a un problème au niveau du marquage (les utilisateurs se garent à cheval), que la place handicapée n'est plus visible et qu'il y a un manque de visibilité à la sortie lié à la végétation des parcelles voisines.

- Sécurité Haute Faulx : M. Jean-François BOUSSET signale :

- . Rue du Chambré : Stationnement d'un camping-car gênant.
- . Croisement Rues du Chambré/Barre : Stationnement d'une voiture gênante et dangereuse.
- . Croisement chemin des Combes : Le céder le passage n'est pas adapté et certains véhicules ne le marquent pas.
- . Chemin des Combes : Il serait judicieux de remédier avant l'hiver aux crevasses qui se forment.

### **M. Hubert AUBERTEIN :**

- Rue Emile Moselly : Une voiture est régulièrement stationnée au milieu de la route les week-ends.

Pour répondre à MM. Jean-François BOUSSET et Hubert AUBERTEIN, M. le Maire a effectivement constaté que sur tout ce secteur la situation est inadmissible même avec un parking qui reste malheureusement vide. Ce point a déjà été évoqué avec le chef de la Brigade Intercommunale mais tant que le plan stationnement ne sera pas mis en place cela ne va pas être facile. Une réunion à ce sujet est programmée le mercredi 14/11/2018 à 16h30 en Mairie. Une liste de toutes ces doléances sera adressée aux services du Bassin de Pompey.

En ce qui concerne le parking de l'école, et afin de tenir compte des nombreuses doléances qui arrivent en Mairie depuis plusieurs années, M. le Maire dit que le projet de créer une boucle en sens unique, avec une entrée et une sortie et des stationnements en épis reste d'actualité et sera réalisé sur 2019. Actuellement, nous travaillons sur un financement partagé entre le Bassin de Pompey et la Commune. Mme Jocelyne MICHALAK demande s'il ne serait pas possible de réserver ce parking aux maternelles et celui de la Salle des Fêtes aux primaires avec un agent pour la traversée. M. le Maire répond que, lors de la Commission Sécurité d'hier soir, le sujet des agents de sorties d'écoles a été abordé mais que notre Commune n'est pas concernée et que ce parking sert également aux promeneurs et aux clients du cabinet médical.

- Information des conseillers : M. Jean-François BOUSSET rapporte que par message du 9 août dernier il a demandé s'il était normal qu'en cette période de sécheresse :

- le trop plein des captages de la couleuvre en haut de la Ruelle Ferré coule, sans que le trop plein des bassins coule,
- l'on entende de l'eau couler à la sortie du groupe de javellisation au croisement Ruelle Ferrée et Chemin des Combes.

Ces questions avaient été transmises à M. Daniel GERARDIN, qui après s'être rendu sur place, a constaté que tout était normal. M. Jean-François BOUSSET estime que cette réponse n'est pas satisfaisante. M. Daniel GERARDIN répond qu'à ce niveau il y a deux sorties d'eau, une au bassin côté droit en montant et une au trop-plein de la chambre de réunion de la Couleuvre.

M. le Maire précise, qu'en ce qui concerne l'eau sur notre Commune, le réseau Oubron-Moselle prend le relais quand les bassins sont presque vides. Pour le moment, les relevés hebdomadaires ne montrent pas de consommation sur ce réseau Oubron-Moselle, peut-être sur octobre/novembre, mais vu la période de sécheresse nous n'avons pas manqué d'eau malgré les restrictions générales.

**Mme Stéphanie DAVEAU :**

- Ordures ménagères : Mme Stéphanie DAVEAU demande quel recours a le Bassin de Pompey pour les administrés qui incinèrent leurs ordures ménagères dans leur jardin. M. le Maire répond que la Brigade Intercommunale se charge des questions environnementales et 6 services civiques ont été recrutés pour la prévention du tri et d'autres tâches.

**M. Hubert AUBERTEIN :**

- Végétations Pré Fourot et Haute Faulx : M. Hubert AUBERTEIN signale qu'avec les haies au Pré Fourot et les sapins à la Haute Faulx il est très difficile d'emprunter les trottoirs. M. le Maire répond qu'un courrier sera adressé aux propriétaires.

**Mme Armelle BERNARD :**

- Miroir Rue Général Leclerc : Mme Armelle BERNARD signale que le miroir de la Rue Général Leclerc est opaque. M. le Maire répond qu'une demande d'intervention sera adressée au service voirie du Bassin de Pompey.

# **RAPPORT du MAIRE, des ADJOINTS et des CONSEILLERS MUNICIPAUX délégués**

## **M. Pascal DURANG :**

### **- Forêt :**

- La coupe 43 (fonds de Chavenois), composée de 773 m<sup>3</sup>, a été vendue avec l'accord de l'ONF à la SAS GERARD Henri Père & Fils pour un montant de 23 205 € HT.
- Afin de satisfaire à la demande de plusieurs conseillers, la Commission Forêt organise une journée découverte qui aura lieu le samedi 13/10/18 à 9 h en Mairie. Les conjoints pouvant accompagner, il convient de s'inscrire en Mairie afin de prévoir les victuailles en conséquence.

## **Mme Catherine LEPRUN :**

- Journées du patrimoine : Ces journées ont rencontré un vif succès, excepté le vendredi ouvert pour l'école (une seule classe a participé) et la Maison de Retraite (pas de moyen de transport des résidents). Cette année, comme les prochaines, cet événement se déroulera à la Maison Pour Tous qui s'y prête mieux. M. le Maire adresse un grand merci à Mme Catherine LEPRUN et son équipe pour l'organisation de ces journées du patrimoine.

- Villes et villages fleuris : Le jury est passé sur la commune le 24/08/18 et la remise des prix aura lieu le samedi 29/09/18 au Conseil Départemental.

- Brioche de l'amitié : Beaucoup de bénévoles ont répondu présents. Rendez-vous est donné le samedi 6 octobre à 9h en Mairie.

## **Mme Isabelle HUGO-SIMON :**

- Projet Educatif Territorial (PEdT) : Suite au retour à la semaine de 4 jours de classe, et l'ancien PEdT étant devenu caduc, un nouveau a été rédigé et envoyé à la Préfecture de M. et M., à Jeunesse et Sports et à l'Education Nationale. Il est en attente de retour.

- Plan mercredis : C'est un label pour des activités de qualité, comme pour les TAP. Lors d'une réunion à l'ADM54, il a été annoncé que l'aide de + 0,46 €/jour/enfant sera appliquée uniquement sur les heures nouvellement créées, soit le matin. Compte tenu que les organismes d'état seront plus exigeants sur les activités proposées, il faudra donc prévoir un budget. M. le Maire répond qu'il n'y a pas de crédits prévus en 2018 et qu'une enveloppe sera définie avec la Directrice sur 2019. L'effectif des mercredis tourne autour de 20 enfants.

- Cérémonie du 11 novembre : Le groupe de travail cérémonies se réunira en Mairie le mercredi 10 octobre 2018 à 18h30. M. le Maire souhaite que ce 11 novembre sorte de l'ordinaire et soit différent des autres années (musique, chants, exposition, ...). M. le Sénateur ainsi que la population y seront conviés.

## **M. Daniel GERARDIN :**

- Cimetière : Les travaux des allées seront réalisés deuxième quinzaine d'octobre et terminés pour le 1<sup>er</sup> novembre. Avec l'aide de Mme Isabelle HUGO-SIMON, les médailles et lettres du monument aux morts ont été repeintes. M. le Maire a également constaté que l'état du cimetière était inacceptable et qu'après ce petit investissement de réfection des allées (décapage de la terre, pose d'un géotextile et de graviers blancs) une organisation sera programmée avec les agents techniques pour que ce lieu reste en l'état. M. le Maire demande à toutes les personnes qui fréquentent cet endroit qu'ils signalent tous désordres en Mairie. M. Daniel GERARDIN précise également que 2 arrosoirs ont été mis à disposition afin de retirer tous les bidons.

## **M. Lionel RISSE :**

### **- Urbanisme :**

- Pas de nouveau dossier déposé depuis le dernier Conseil Municipal.
- Depuis la vente d'un terrain en dessous de l'ex ferme Route de Malleloy, il s'en suit des allées et venues de camions qui déposent gravats et autres sur ce site. Afin de convenir d'un rendez-vous, un courrier a été adressé le 06/09/18 à la nouvelle propriétaire, qui n'a pas donné suite. M. le Maire précise que, lorsque la vente a été validée, un droit de passage avait été demandé et a été refusé. M. Lionel RISSE expose que le Permis de Construire, au nom de l'ancien propriétaire, pour la construction d'un hangar est toujours en cours mais qu'il n'est pas valable pour la nouvelle propriétaire. Le service urbanisme du Bassin de Pompey sera saisi afin de constater les dépôts sur place. Il adressera un procès-verbal en Mairie qui sera transmis à M. le Procureur.

## **M. Dominique GRANDIEU :**

### **- EHPAD :**

- Site Rochelle : Les travaux ont pris 9 mois de retard. Le premier déménagement est prévu fin 2019. Le prêt à taux 0 % ne sera pas contracté compte tenu que le délai d'obtention du cautionnement est dépassé et que le Bassin de Pompey a refusé malgré un courrier de M. le Préfet de M. et M. demandant de porter ce point à l'ordre du jour du Conseil Communautaire.
- Site Pasteur : Lors d'une réunion avec le Cabinet toutes les possibilités de vente ont été présentées.

- PLUI-HD : M. le Maire a reçu hier M. Laurent TROGRIC, Président et Mme Martine POIROT, Directrice Générale des Services du Bassin de Pompey afin de recueillir les intentions de la Commune sur les projets d'urbanisme futur. Il nous est demandé de se positionner sur les zones souhaitées et de missionner le Conseil Départemental afin de refaire une étude sur les aléas de glissements de terrains. Une réunion est à programmer sur octobre. M. le Maire précise que nous ne pourrons plus zoner en AU un terrain si le propriétaire ne souhaite pas vendre. Une planification des nouvelles constructions sera établie et si l'éventuel transfert eau et assainissement a lieu, c'est le Bassin de Pompey qui prendra en charge les réseaux ainsi que la compétence incendie. Le planning des réunions publiques de portée générale est en cours.

- Vidéo protection : Le projet de groupement de commandes avec le Bassin de Pompey ne verra pas le jour. M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu la Société IRIS qui, avec l'étude faite par la Gendarmerie, a estimé l'installation de 8 caméras (4 lecture de plaques et 4 plans larges) entre 25 000 € et 35 000 €. Aucun devis précis ne pourra être établi si l'étude qui s'élève à 672,00 € TTC n'est pas réalisée. Aussi, M. le Maire demande aux membres présents si l'étude peut être lancée. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à commander cette étude. M. le Maire rappelle que lorsque le dispositif Participation Citoyenne a été mis en place, il avait été prévu que la vidéo protection suivrait.

- Demande d'acquisition : Un riverain de la Rue Pasteur a fait savoir par courrier qu'il était intéressé par l'achat d'une partie du terrain communal situé sur le côté de l'église afin de disposer d'un espace vert à l'arrière de son habitation. Le Conseil Municipal n'est pas favorable à cette vente compte tenu qu'il s'agit de l'emplacement d'un ancien cimetière et que cela perturberait l'organisation des obsèques.

La séance est levée à 20h10.